



AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
Naturellement Sud



Zéro déchet plastique dans les collectivités : où en est-on ?



Les règles du jeu

Pour poser une question, **utiliser le module « Discussion/Chat » réservé à cet effet**



Enregistrement du chat et des présentations puis mise en ligne sur <https://www.arbe-regionsud.org/>

2023 - Cycle 2



LE CONCEPT

une présentation en direct d'outils et de dispositifs
sur des sujets d'actualité

un jour fixe : 1 mardi par mois de 13h à 14h

- # 8 **10 octobre** Comment réaliser son plan local biodiversité ?
- # 9 **07 novembre** L'arbre en ville
- # 10 **28 novembre** Zéro déchet plastique dans les collectivités : où en est-on ?
- # 11 **19 décembre** Les achats publics durables : un guichet vert en région !

Objectif :

Toucher un public plus
large en proposant des
temps courts, réguliers sur
des sujets ciblés

Pour connaître l'ensemble
de nos événements
inscrivez-vous à notre
newsletter :

arbe-regionsud.org

Intervenants et déroulé



Nicolas JAMPIERRE & Claire POULIN - Pôle accompagnement des territoires -
Chargés de mission zéro déchet plastique

13h-13h15



Romain FEBBRARI

Responsable Ecogarde et Garde Régionale Forestière

13h15-13h30



Constance RIVIER

Cheffe de projet P.A.T (Projet Alimentaire Territorial)

13h30-13h45

13h45-14h : Questions/Réponses

Claire POULIN, chargée de mission zéro déchet plastique



AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
Naturellement Sud

L'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE)

Un Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE)

Outil de coopération & Opérateur régional

pour la mobilisation des acteurs et l'accompagnement des territoires dans la préservation de la biodiversité et la transition écologique



Financeurs



Membres associés



Nos missions

Accompagner et animer des réseaux / Valoriser les initiatives
Améliorer les connaissances / Former et sensibiliser les acteurs



AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
Naturellement Sud

La mission zéro déchet plastique



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



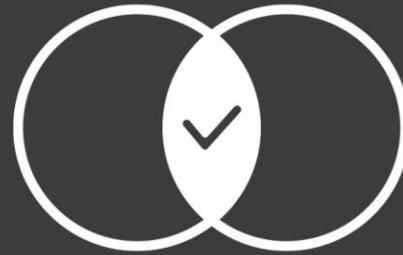
**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Deux dispositifs, une animation en région

La charte
"zéro déchet plastique"



Une animation commune
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



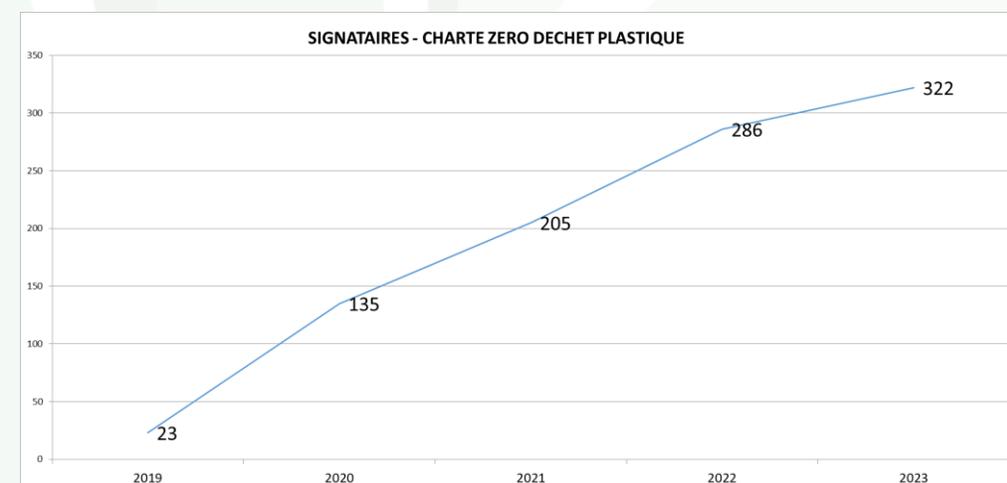
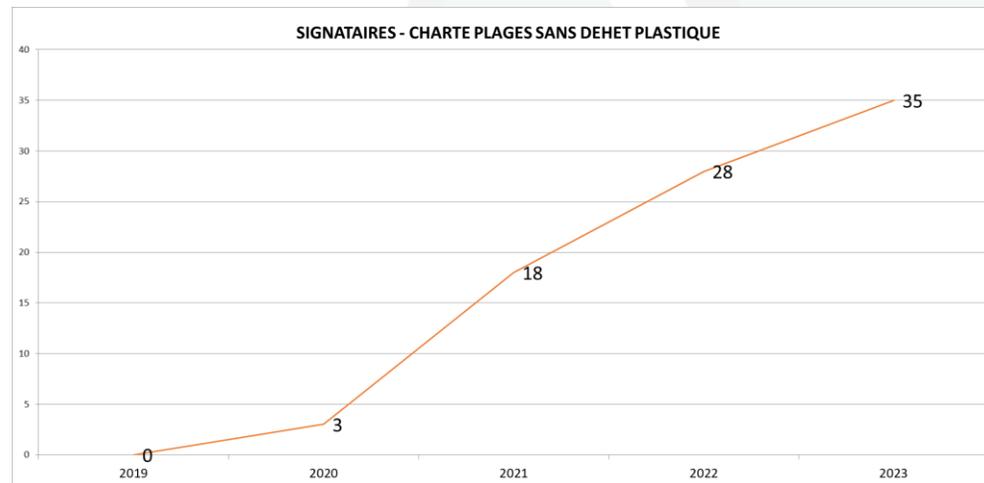
La charte
"plages sans déchet plastique"



Accès à la liste des signataires et aux documents d'engagement sur le site de l'ARBE

<https://www.arbe-regionsud.org/1375-2-chartes-zero-dechet-plastique.html>

Bilan- 322 signataires engagés



Accès à la liste exhaustive des signataires et aux documents d'engagement
<https://www.arbe-regionsud.org/1375-2-chartes-zero-dechet-plastique.html>

3 objectifs communs

**Sensibiliser
les acteurs aux enjeux**



**Diminuer
l'usage des plastiques**



**Gérer
les déchets plastiques**



Bilan : les outils

RENSEIGNER - INFORMER

480 POINTS INFOS INDIVIDUELS PAR MAIL ET TELEPHONE
45 VEILLES D'INFORMATIONS
1438 ABONNÉS



STRUCTURER ET EVALUER LA DEMARCHE

UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE
DES DOCUMENTS D'ENGAGEMENT POUR CHAQUE CIBLE
DES INDICATEURS D'ÉVALUATION À VISÉE DES COLLECTIVITÉS



SENSIBILISER - FORMER

16 ATELIERS TECHNIQUES SUR DES SUJETS À ENJEUX :
RESTAURATION COLLECTIVE, ÉCO-MANIFESTATIONS,
ACHATS PUBLICS, RESEAUX D'EAU, ETC.



METTRE EN RESEAU

4 RENCONTRES TERRITORIALES
190 PRESTATAIRES + DE 400 SOLUTIONS
57 FICHES INITIATIVES INSPIRANTES DE COLLECTIVITÉS



Perspectives

Objectif 2028



500 signataires



Zéro déchet plastique dans les collectivités : Où en est-on ?

Bilan - évaluations 2023 des collectivités engagées dans les chartes zéro déchet
plastique et plages sans déchet plastique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Bilan des évaluations 2023

Méthodologie



Collectivités, intercommunalités, parcs naturels régionaux, syndicats de déchets, département, syndicat de rivière, Métropoles



Enquête en ligne d'évaluation des plans d'actions



Basé sur des éléments déclaratifs



Plan d'actions zéro déchet plastique



3 objectifs : sensibilisation, prévention, gestion et valorisation



29 actions : 10 obligatoires et 1 transversale

MOBILISATION	PREVENTION	RECYCLAGE ET VALORISATION
Créer un groupe de travail transversal zéro déchet plastique		
Sensibiliser les élus et les agents	Adopter une politique d'achat "zéro déchet plastique"	Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et/ou sur le territoire
EPCI et syndicats de déchets : sensibiliser les communes de son territoire	Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne	Optimiser le système de collecte et le tri en interne et sur le territoire
Organiser ou participer à des opérations de ramassage de déchets en nature	Eco-conditionnaliser les aides financières	Favoriser la réutilisation et la réparation des objets en plastique usagés
Sensibiliser les citoyens / Informer les citoyens sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés	Supprimer le plastique dans la restauration collective des ERP	Intégrer la problématique des déchets plastiques dans les démarches territoriales existantes
Sensibiliser les scolaires et les enfants aux bonnes pratiques	Supprimer l'utilisation des plastiques dans les espaces verts et terrains de sports	Diminuer les pollutions plastiques en milieux naturels issues des eaux pluviales
Mobiliser les commerces de proximité et la grande distribution dans la suppression de l'usage unique	Intégrer l'obligation zéro plastique dans le cahier des charges des événements organisés dans l'espace public	Lutter contre les dépôts sauvages
Accompagner les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques	Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires	Equiper l'entrée ou la sortie des espaces naturels avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles
Afficher une information tout public sur les principaux déchets retrouvés dans la nature	Installer des fontaines d'eau potable dans les espaces publics	Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles
	Accompagner/valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux plastiques à usage unique	Pratiquer un nettoyage raisonné des plages
	Promouvoir l'utilisation de matériaux durables dans les installations présentes sur les plages	Former 30% du personnel chargé de l'entretien des plages au nettoyage manuel ou raisonné des plages

SENSIBILISER AUX ENJEUX DES POLLUTIONS PLASTIQUES

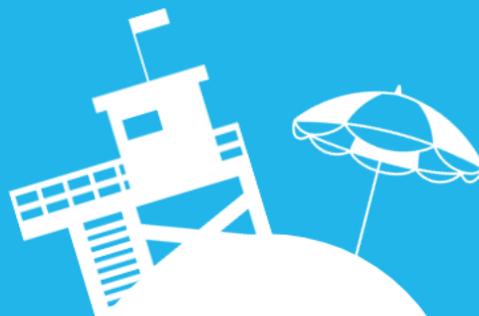


DIMINUER LES USAGES DES PLASTIQUES



72%

S'ENGAGENT DANS LA SUPPRESSION DES PLASTIQUES DANS LES CANTINES



62%

INCITENT À L'UTILISATION DE MATÉRIAUX DURABLES SUR LES PLAGES



50%

SUPPRIMENT LES PLASTIQUES DANS LES ESPACES VERTS ET TERRAINS DE SPORT



45%

INTÈGRENT LE ZÉRO PLASTIQUE DANS LES MANIFESTATIONS



209

MARCHÉS PUBLICS CONCERNÉS PAR DES CLAUSES ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE

GÉRER LES DÉCHETS PLASTIQUES



84%

MÈNENT DES ACTIONS POUR
LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS
SAUVAGES



83%

PRATIQUENT UN NETTOYAGE
RAISONNÉ DES PLAGES



48%

AGISSENT POUR DIMINUER
LES POLLUTIONS PLASTIQUES
ISSUES DES RÉSEAUX D'EAU



45%

INTÈGENT LA
PROBLÉMATIQUE DES
PLASTIQUES DANS LEURS
DÉMARCHES TERRITORIALES



37%

DISPOSENT D'UNE
RECYCLERIE/RESSOURCERIE
SUR LEUR TERRITOIRE



Objectif Réalisation	Sensibilisation	Prévention	Gestion et valorisation
Supérieur à 70%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ramassages de déchet en nature ▪ Sensibiliser/informer les citoyens ▪ Sensibiliser les enfants/les scolaires ▪ Sensibiliser les élus et les agents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne ▪ Supprimer le plastique dans la restauration collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser le système de collecte et de tri en interne et sur le territoire ▪ Lutter contre les dépôts sauvages ▪ Pratiquer un nettoyage raisonné des plages ▪ Former 30% du personnel chargé de l'entretien des plages au nettoyage manuel/raisonné des plages
Compris entre 50% et 69%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les communes de son territoire (spécial intercommunalités et syndicats de déchets) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'utilisation de matériaux durables dans les installations présentes sur les plages ▪ Adopter une politique d'achats zéro déchet plastique ▪ Supprimer l'utilisation des plastiques dans les espaces verts et les terrains de sports 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la réutilisation/réparation des objets en plastiques usagés ▪ Équiper l'entrée ou la sortie des espaces naturels de containers de tri et de poubelles avec couvercles ▪ Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles ▪ Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et/ou sur le territoire
Compris entre 20 et 49%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques ▪ Afficher une information tout public sur les principaux déchets retrouvés dans la nature ▪ Mobiliser les commerces de proximité et la grande distribution dans la suppression de l'usage unique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer des fontaines d'eau potable dans les espaces publics ▪ Intégrer l'obligation zéro plastique dans le cahier des charges des événements organisés dans l'espace public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminuer les pollutions plastiques en milieux naturels issues des eaux pluviales ▪ Intégrer la problématique des déchets plastiques dans les démarches territoriales existantes
Inférieur à 20%		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner/valoriser les restaurateurs/hôteliers qui proposent des alternatives aux plastiques à usage unique ▪ Eco-conditionnaliser les aides financières ▪ Expérimenter la consigne avec des restaurateurs volontaires 	

Zéro déchet plastique dans les collectivités : Où en est-on ?

Bilan d'évaluations 2023 des collectivités engagées dans les chartes zéro déchet plastique et de plages sans déchet plastique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Bilan des évaluations 2023 : "Zéro déchet plastique dans les collectivités : Où en est-on ?"

Mise en place d'un plan de lutte contre les dépôts sauvages permettant un état des lieux de la situation sur le territoire

Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume (83)

Description de l'initiative

Le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume a lancé en 2020 un plan de lutte contre les dépôts sauvages qui s'articule en trois parties avec le recensement de la pollution du parc, agencés des communes, les opérations de traitement et la prévention.

Le recensement a été réalisé auprès des communes du parc via les polices municipales et les Comités Communaux Eau de l'Est (CCE). Des remontées ont également été obtenues avec l'association des guides en randonnée, des partenaires forestiers avec le plan de lutte du Parc mais également avec le dispositif Surtoque qui permet aux pratiquants de sports de nature de signaler des dépôts sauvages (à la carte).

Les remontées sont ensuite enregistrées sur une base de données cartographique géolocalisée autour de la fiche, sa structure, les coordonnées GPS, la commune où est situé le dépôt, sa nature, son volume et sa superficie estimés, son ancienneté, etc.

Après le recensement, des opérations de traitement sont organisées en partenariat avec les communes, les intercommunalités et les syndicats de gestion des déchets du territoire. Depuis la création du plan de lutte, 140 dépôts ont été signalés et six opérations ont été menées avec plus de 400 m³ récoltés et traités.

Le dernier volet de ce plan de lutte est la prévention. Des travaux de mise en œuvre du site sont réalisés afin que les contrevenants ne puissent plus accéder aux lieux sensibles pollués. Des préjets photos sont mis à disposition des polices municipales pour assurer une surveillance des sites concernés. Des sessions pédagogiques sont dispensées autour des déchets avec le grand public comme lors du World Cleanup Day (WCD), lors du Nettoyage le Sud de la Région Sud ou lors d'autres événements à l'initiative des communes.

Clés de réussite

La mobilisation conjointe de tous les partenaires chacun dans leur compétence est essentielle. Dans ce sens, l'identification des zones de dépôts est effectuée par les polices municipales, la Gendarmerie, les CCE, la société civile (également alignés, sigalement surtoque, membres du conseil de Parc), les agents du Parc (Gendarmes, pompiers, Ecogardes et Gardes régionaux forestiers). Le traitement est effectué avec les moyens humains et matériels des communes, intercommunalités, syndicats, intercommunalités, départements, entreprises privées et le Parc.

La mise en œuvre est, elle, assurée avec les moyens humains et matériels des communes (agents techniques et Police municipale), le département et le Parc. Des actions de coordination et d'information de tous les partenaires par le Parc ont permis de bonne mise en place de ces mesures sur le territoire.

Des vérifications sur le terrain doivent être obligatoirement réalisées afin d'identifier les propriétaires des lieux et de les informer sur les opérations en cours ou sein de leur propriété.



Freins rencontrés

En fonction de la nature des dépôts sauvages il est nécessaire de réaliser des importants notamment lorsque des produits dangereux sont présents comme des produits chimiques ou de l'arsenic. Des contraintes techniques peuvent également apparaître lorsque les dépôts sont localisés dans des vallées ou dans des zones difficiles d'accès ou véhicules. Les coûts des opérations de nettoyage peuvent devenir rapidement importants.

Des vérifications sur le terrain doivent être obligatoirement réalisées afin d'identifier les propriétaires des lieux et de les informer sur les opérations en cours ou sein de leur propriété.

Suppression des plastiques en restauration collective

Saint-Vallier-de-Thiery (06)

Description de l'initiative

Dans le cadre de son Programme Alimentaire Territorial (PAT), la commune de Saint-Vallier-de-Thiery a mis en place un zéro déchet plastique et une expérimentation de la consigne pour les repas à emporter de l'un de ses agents communicaux en vue d'une généralisation à l'ensemble des agents par la suite. Ces actions ont notamment été possibles grâce au soutien de la commune avec la prestation de restauration collective, la Brest Régie & Services, qui a été un partenaire engagé sur le projet.

1) **Self zero déchet plastique**
La commune a été choisie dans la suppression des déchets plastiques au sein de la restauration collective scolaire avec pour objectif l'attente du zéro déchet non-organique dans et en sortie de self.

Après avoir supprimé quelques années plus tôt les contenants de chaufai et de réchauffe en plastique par des alternatives en inox, la commune a décidé d'aller plus loin en se lançant dans la suppression des emballages plastiques alimentaires.

Il s'est fait le choix de s'en passer des yaourts dans des seaux de Bag, du fromage à la coupe en vrac ainsi que du sucre et beurre en vrac. Il est également fait le choix de l'inox pour les contenants à emporter et ont notamment recours à des serviettes en coton pour les enfants du primaire dans deux groupes scolaires. Ce changement d'usage a également nécessité la pose de portes-serviettes murales ainsi que l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge.

Le passage des pots de yaourts individuels à des seaux de 5 kg a engendré une augmentation l'attente de 30%, l'achat de serviettes ou 340 unités de l'achat ont été effectués.

2) **Expérimentation de la consigne pour les repas à emporter des agents communicaux**
La commune de Saint-Vallier-de-Thiery a mis en place un système de consigne pour les repas à emporter du midi d'un de ses agents en vue d'une généralisation, par la suite, à l'ensemble des agents municipaux.

Après l'achat de deux vides de trois boîtes repas, l'agent les met dans le distributeur de cuisine collective, le SIBEXI réglé à zéro, qui se charge de les nettoyer et de les fournir à l'agent pour sa pause déjeuner. Lorsqu'il a fini de les utiliser, il les livre puis les rend à la cuisine centrale et la processus recommence. Les deux sites permettant un traitement pour que les boîtes soient toujours disponibles en amont de la commande.

L'agent utilise ce service en fonction de son planning et de la proposition de repas, la commune utilise l'application mise à disposition par la prestataire repas, permettant aux agents de la commune de contrôler à l'avance les menus de la semaine. À chaque fin de mois, l'agent communique tous les usagers devra payer son dû à la commune.

3) **Clés de réussite**
Pour le self zero déchet plastique, la commune a consacré un temps pour informer les agents sur le projet alimentaire dans son ensemble. Ce moment d'échange a contribué à une meilleure prise en compte des enjeux liés à ces mesures et a favorisé le changement d'usage. Les choix retenus pour la nouvelle organisation ont également été co-construits pour faciliter l'achat du projet et faciliter le changement de pratique.

Pour l'expérimentation de la consigne, l'agent a été informé sur la marche à suivre pour commander et récupérer ses repas en utilisant les contenants consignés.

4) **Freins rencontrés**
Pour le self zero déchet plastique, le changement d'habitudes peut être difficile pour certains agents. Cela se concrétise par l'augmentation du temps de préparation du self avec la mise en commande et leur livraison en fin de service. Cela peut également se concrétiser par l'achat d'un temps dédié au lavage et au séchage des serviettes en coton sur leur temps de travail habituel.

Pour l'expérimentation de la consigne, l'absence de stockage des contenants fournis par les employés doit être identifié ou prévisible au sein de la cuisine centrale.



Qui a participé ?

Ces 4 événements ont regroupé au total 196 participants dont des représentants de collectivités territoriales, d'intercommunalités, de métropoles, de syndicats de déchets, d'établissements scolaires, de gestionnaires de milieux naturels et aquatiques ainsi que des entreprises et associations.

Pourquoi ?

Mieux connaître les actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs et identifier les solutions concrètes disponibles en vue de diminuer les pollutions plastiques en région.



Retour sur les rencontres territoriales zéro déchet plastique

Bilan des rencontres territoriales zéro déchet plastique 2023
0,6 Mo

Questions/Réponses





AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
Naturellement Sud



Merci

En savoir plus

Claire Poulin & Nicolas Jampierre

Chargés de mission - Pôle accompagnement des territoires

c.poulin@arbe-regionsud.org - n.jampierre@arbe-regionsud.org

04 42 90 90 58/67

